

DIPLÔME D'INGÉNIEUR DE L'ÉCOLE CENTRALE DE LYON OBTENU SOUS CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Une nouvelle voie d'obtention du diplôme d'ingénieur de l'ECL est proposée aux élèves-ingénieurs à l'issue de leur 2^e année, sous contrat de professionnalisation.



**ÉCOLE
CENTRALE LYON**

FRANCHISSEZ UN CAP DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE !

Le **contrat de professionnalisation** favorise la découverte du milieu professionnel à travers l'expérimentation, la mise en situation durant une année, en alternance avec une entreprise.

Ce contrat permet à l'élève-ingénieur de gagner en maturité, d'affiner son projet de vie et de choix professionnel, d'acquérir de l'expérience avant l'issue de son cursus scolaire.

Pour l'entreprise, c'est l'opportunité de bénéficier du talent et des compétences d'un élève-ingénieur de l'École Centrale de Lyon dès le début de sa troisième année.

Modalités du contrat

Le contrat s'étend sur 12 mois, depuis le début de l'année scolaire (1^{er} septembre de l'année courante) jusqu'à la soutenance de son travail de fin d'études.

Une prolongation jusqu'à 13 mois peut être prévue selon les branches. Salaire fixe mensuel (minimum 80 % du smic) et avantages de l'entreprise (participation aux bénéfices, intéressement...).

Cursus académique

413 h en présentiel, cette période nécessite également un travail personnel de l'élève-ingénieur pour l'acquisition des connaissances et compétences visées.

- 6 modules ouverts disciplinaires (MOD) : 180 h,
- 3 modules ouverts sectoriels (MOS) : 90 h,
- un module spécifique d'option (MSO) : 80 h,
- un projet d'option : 35 h,
- un enseignement de langue vivante : 28 h.

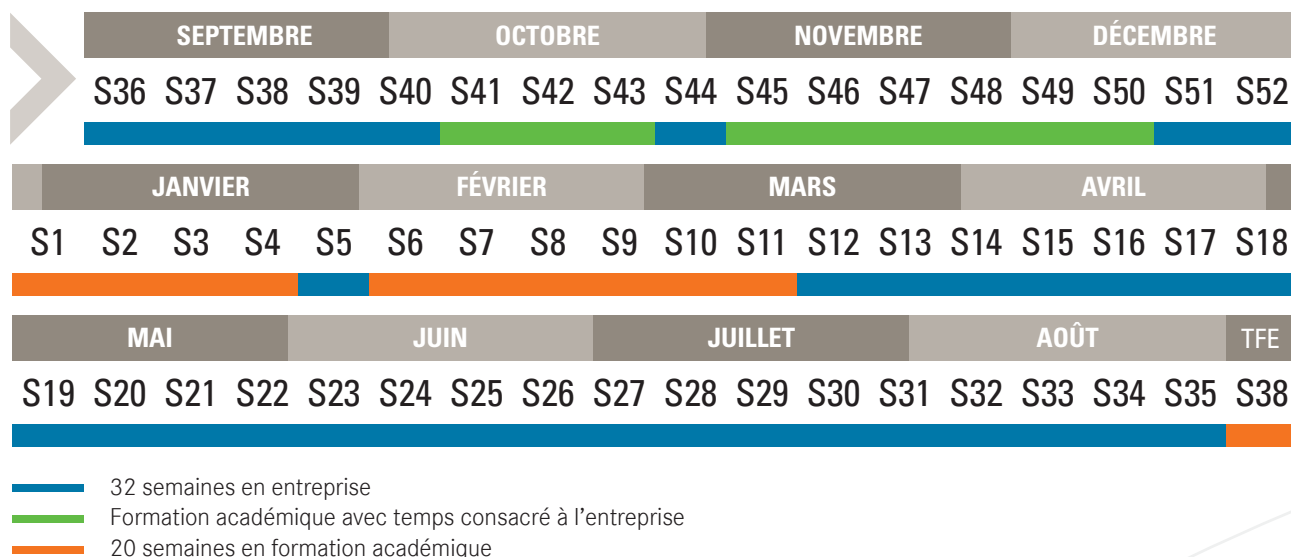
Nature de la mission en entreprise : acquérir une double compétence

- fonction dans l'entreprise liée au métier visé,
- technique, scientifique, sectorielle liée à l'option.

Dispositions financières

En contrepartie de la formation, l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) financera le contrat pro à hauteur de ce que prévoira son accord de branche. La différence devra être financée par l'entreprise (dans le cadre de son plan de formation, par exemple).

Organisation prévisionnelle de la formation



Coordinatrice Alternance **Angélique Laplace** 04 72 18 63 35 angelique.laplace@ec-lyon.fr



ÉCOLE
CENTRALE LYON